980426

14 FEV. 2008
91 B 498

ABH
Société Anonyme au Capital de 300 000 €
Siège Social: Rue Jean-Marie David
Parc d'Activité de la Teillais 35740 PACE
381 934 884 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2007

L'an deux mille sept,

Le 30 avril,

A 14 heures,

Les Administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil, au Siège Social de la Société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, 1 rue Dewoitine 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur Xavier BREHERET, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Philippe BOUE, Administrateur,

- La société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, représentée par Monsieur Alexis SALMON LEGAGNEUR, Administrateur,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean Pierre BUREAU, Directeur Général

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Xavier BREHERET préside la Séance.

La Société SA GEIREC Commissaire aux comptes, dûment convoqué est absente et excusée.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce,

- Examen de la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes,

- Agrément d'un nouvel actionnaire,

- Démission du Président du Conseil d'administration,

- Démission d'un administrateur,

- Cooptation d'un nouvel administrateur,

- Décisions relatives à l'organisation de la Direction Générale,

- Nomination d'un Président du Conseil d'administration,

- Rémunération du Président du Conseil d'administration

- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire,

- Préparation des rapports présentés à l'Assemblée et du projet de résolutions,

- Questions diverses.

Le Président fait ensuite donner lecture et approuver par le Conseil les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Le Conseil arrête définitivement le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2006, faisant apparaître un bénéfice de 553.035€.

Il décide de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire l'approbation de ces comptes et l'affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Origines du résultat à affecter :

1) Résultat de l'exercice	553.035€
2) Report à nouveau	3.700€
Total	556.735

Affectation proposée :

1) Dividendes soit 48€ par action	552.100€
2) Le solde soit étant reporté à nouveau	4.6325€
Total	556.035€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle les conventions dûment autorisées et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice et indique au Conseil qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

EXAMEN DE LA SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil, après examen, constate que les mandats des Administrateurs et ceux des Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil constate que le nouveau représentant permanent de la société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER est :

Monsieur Alexis SALMON LEGAGNEUR
Né le 13 février 1966 à Paris (15ème)
De nationalité française
Demeurant 30 Rue Reinhardt, 92100 BOULOGNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du projet de la société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER actionnaire, de transférer une action à un nouvel actionnaire, décide, pour autant que de besoin, d'agréer en cette qualité Monsieur Eric JUHE, demeurant 140, avenue Marguerite Renaudin, 92140 CLAMART.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président informe le Conseil de sa démission des ses fonctions de Président et d'administrateur de la Société avec effet à ce jour.

Le Conseil prend acte de ces démissions et remercie Monsieur Xavier BREHERET pour les services qu'il a rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Le Conseil décide de coopter Monsieur Eric JUHE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Xavier BREHET, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Eric JUHE pressenti dès avant ce jour a, par avance, déclaré accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR ERIC JUHE EN QUALITE DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil élit à l'unanimité,

Monsieur Eric JUHE
Né le 30 novembre 1962 à LA FERTE BERNARD (72)
De nationalité française
Demeurant 140, avenue Marguerite Renaudin, 92140 CLAMART,

Président du Conseil d'administration à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Xavier BREHET, et ce pour la durée de son d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Eric JUHE, pressenti dès avant ce jour a, par avance, remercié le Conseil de sa confiance et déclaré accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice dudit mandat.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Eric JUHE assumera, sous sa responsabilité la conduite et l'organisation des travaux du Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, qu'il ne sera versé aucune rémunération au Président du Conseil d'administration, et ce, jusqu'à nouvelle décision du Conseil.

Il sera néanmoins remboursé sur justificatifs de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comme conséquence des précédentes résolutions, le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au Siège Social de la société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, 1 rue Dewoitine 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, pour le 28 Juin 2007 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Ratification de la nomination d'un Administrateur,
- Questions diverses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

RAPPORTS ET PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête les termes des rapports qui seront présentés à l'Assemblée puis approuve le texte des résolutions qui seront proposées aux votes des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ABH
Société Anonyme au Capital de 300 000 €
Siège Social: Rue Jean-Marie David
Parc d'Activité de la Teillais 35740 PACE
381 934 884 RCS RENNES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2007

L'an deux mille sept,

Le 28 juin,

A 14 heures,

Les actionnaires de la société ABH, Société Anonyme au capital de 300 000 €, divisé en 11 502 actions de même catégorie, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, 1 rue Dewoitine 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les actionnaires, au moment de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric JUHE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR représentant la Société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, actionnaire principal, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Gilles MALGRAIN est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société SA GEIREC, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 juin 2007, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Ratification de la nomination d'un Administrateur,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux

Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, approuve également le montant des dépenses non déductibles fiscalement de l'exercice qui s'élève à 17.052 €, ainsi que l'impôt y afférent.

En conséquence, elle donne pour cet exercice clos le 31 décembre 2006, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 553.035 €, décide de l'affecter comme suit :

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice	553.035 €
Report à nouveau	3.700 €
Total	556.735 €

Décide de l'affecter de la façon suivante :

Dividendes soit 48 € par action	552.096 €
Le solde soit étant reporté à nouveau	4.639 €
Total	556.735 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende par action est de 48 € et que l'ensemble des revenus distribués ouvre droit à un abattement de 40 %.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants:

Exercices	**distribution globale**	**avec abattement**	**sans abattement**
30/09/2004	257 644,80 €	-	-
31/12/2004	0 €	0 €	-
31/12/2005	488 835 €	488 835 €	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes et conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Eric JUHE, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 avril 2007 en remplacement de Monsieur Xavier BREHERET, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire